



Communiqué de presse

L'encadrement différencié et Robin des bois

Les pistes relatives au financement du décret "**encadrement différencié**" sont en discussion au sein du gouvernement de la Communauté française.

Le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC), en étroite collaboration avec la Fédération des associations de directeurs de l'enseignement secondaire catholique (FéADi) et le Collège des directeurs de l'enseignement fondamental catholique, tient tout d'abord à rappeler plusieurs éléments positifs de ce décret:

- **Finalités**: sont visées, l'augmentation de la réussite scolaire et la réduction du décrochage scolaire.
- **Autonomie**: les responsables locaux élaborent leur projet général d'encadrement différencié (PGAED) en bénéficiant d'une liberté d'action quant au choix de ce projet et à l'affectation des moyens supplémentaires.
- **Continuité**: les moyens sont octroyés sur une base constante pour une durée significative de plusieurs années.
- **Responsabilité**: les projets sont évalués sur la base d'indicateurs objectifs.

Pour ce qui concerne le mode de financement de ce décret, le SeGEC:

- rappelle l'intention du gouvernement précédent de recourir à des moyens complémentaires et prend note de la volonté déclarée de Jean-Marc NOLLET et Marie-Dominique SIMONET de prévoir au moins pour partie un financement complémentaire;
- dénonce une confusion existant dans le débat actuel lorsque certains associent le type de population scolarisée par un établissement scolaire et les moyens dont celui-ci dispose pour son organisation;
- souligne que les mesures de financement envisagées actuellement sont assorties d'un moratoire d'un an (entrée en vigueur en septembre 2011) et présentent un caractère temporaire (quatre ans).

Le SeGEC effectuera une analyse approfondie des propositions que présentera le gouvernement, en portant une attention particulière à l'impact de celles-ci sur l'organisation des écoles et, en particulier, sur l'encadrement dans l'enseignement maternel, l'offre d'options (notamment en langues) et sur la taille des classes.

Etienne MICHEL
Directeur général
22 avril 2010